

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON****SEANCE DU 14 AVRIL 2025****Nombre de conseillers :**

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation :

8 avril 2025

Date d'affichage :

10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Sabine GRZYB, Odile COLOMB, Marie-Hélène VIVENS, Elodie BRUN, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Jacques BOUTONNET procuration à Alain BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

**OBJET : RENOUELEMENT D'ADHESION DE LA COMMUNE
D'ALZON AU GROUPEMENT D'ACHAT
RESTAURATION SCOLAIRE DU SIVOM**

Monsieur le Maire indique que marché passé entre le SIVOM et le traiteur Molostoff pour la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude au sein des restaurants scolaires du pays viganais **prend fin au 31/08/2025**.

Il convient donc de relancer le marché pour la rentrée scolaire 2025-2026 et ce pour 3 ans.

Toutes les communes qui sont intéressées pour renouveler l'adhésion au groupement d'achat doivent délibérer.

Le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement d'achat.

Le Conseil Municipal, après délibération et **à l'unanimité**,

- approuve cette proposition
- décide de renouveler son adhésion auprès du groupement d'achat restauration scolaire du SIVOM à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.